

RSA: une réforme impactant 140.000 personnes en Nouvelle-Aquitaine mais avec quels moyens ?

En 2025, le dispositif du RSA va connaître une profonde transformation dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine : 140.000 personnes (et leurs proches) vont être concernés.

➤ La loi Plein Emploi rend en effet **systématique à partir du 1er janvier l'inscription de l'ensemble des allocataires du RSA** et de leurs conjoints (et des jeunes suivis par les Missions Locales). Si cela ne concerne pour l'instant que les nouveaux entrant RSA, il est prévu de l'étendre progressivement à tous. Soit à minima **80.000 à 100.000** personnes de plus inscrites à France Travail.

➤ Face au risque d'une augmentation des chiffres du chômage, les pouvoirs publics ont créé deux nouvelles catégories de demandeurs d'emploi (F et G) qui ne seront pour l'instant pas comptabilisés dans les chiffres officiels : mais l'inscription sera réelle avec des impacts concrets.

➤ **L'allocation RSA sera conditionnée pour tous** à la participation obligatoire de 15 et 20 heures d'activités hebdomadaires obligatoires (sauf situations particulières de problèmes de santé, ou de parent isolé sans solution de garde). Ces contreparties viennent s'ajouter aux conditions et démarches déjà nombreuses pour accéder à ce dispositif. En cas de non-respect de ces heures, une sanction et suspension des droits pourra être déclenchée.

La CFDT rappelle qu'elle est, avec d'autres organismes sociaux et associations d'insertion, fondamentalement opposée à l'obligation d'activité conditionnant le versement du RSA.

➤ **L'intensification des sanctions** aurait pour conséquence d'intensifier la précarité et de fragiliser des bénéficiaires radiés alors qu'ils sont déjà en très grande fragilité sociale.

Le RSA est d'abord et avant tout le dernier filet de sécurité de la lutte contre la pauvreté par le versement d'un minimum social (635,70€/mois pour une personne seule de plus de 25 ans sans aucune ressource et de moins de 25 ans avec un enfant).

➤ D'abord expérimenté dans 5 territoires, cet « accompagnement rénové » est désormais généralisé à l'ensemble des départements alors qu'aucune réelle évaluation n'a été communiquée ni partagée.

Si la CFDT partage l'ambition de renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles, **encore faut-il avoir des moyens et outils d'insertion à disposition !**

Or les débats actuels sur le budget de l'Etat, la baisse annoncée des moyens du Ministère du Travail et des départements ne font que renforcer notre inquiétude sur la capacité d'accompagner dignement et efficacement ces publics.

La CFDT alerte l'ensemble des pouvoirs publics, préfets et parlementaires de Nouvelle-Aquitaine sur les conditions d'information et de mise en œuvre de cette réforme du RSA. Ce sera un point de vigilance majeure des comités pour l'emploi en cours de déploiement.

Ne passons pas à côté du vrai sujet qui est celui d'un véritable droit à un accompagnement de qualité accessible à toutes et tous.

David VALLAPERTA, Secrétaire Régional CFDT chargé de l'emploi et de la protection sociale
Tel : 06.70.76.56.51